

Lors de cette deuxième phase, le projet conforte ses positions de base mais se modifie en tenant compte des remarques formulées dans le cahier de recommandations issu du jury du premier degré.

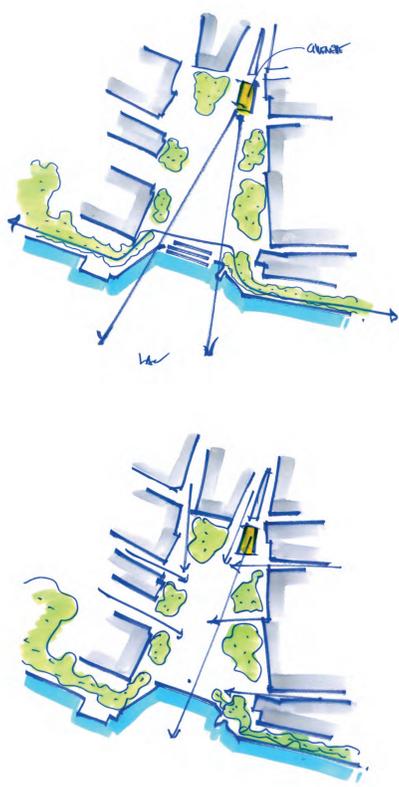
Sur la question du sol tout d'abord, la proposition supprime l'insertion d'une géométrie rectangulaire au centre de la place au bénéfice de la continuité du sol pavé issu du centre historique, désormais utilisé de manière systématique pour l'ensemble de la surface. Cette simplification permet une meilleure reconnaissance de la géométrie trapézoïdale de la place du Marché, tout en maintenant la volonté d'inscrire ici un moment particulier de la promenade des rives. En offrant de manière simultanée, un grand dégagement visuel vers l'intérieur du tissu urbain et une relation directe à l'eau, la place du Marché offre une séquence inédite et riche en potentialité pour la vie de la cité.

L'eau joue un rôle clé dans le caractère remarquable de cette place. Nous avons montré lors de la première phase comment la relation entre la position géographique de la ville et le lac a fondé l'existence même de la place du Marché. Demain, les nouveaux aménagements permis par la réduction de l'emprise du stationnement permettront de retrouver d'autres relations, peut-être plus intenses entre place et eau. Tout d'abord par le maintien de l'ouverture visuelle en direction du lac. L'arrivée sur cet espace et le choc, la découverte, à cette occasion de la vue sur le lac, sont à maintenir et à accentuer. Et cette surprise nous semble préférable à la réimplantation d'un mail historique dont l'origine est liée à des problématiques, celles du marché, aujourd'hui inopérantes.

Mais cette relation ne saurait rester purement visuelle et la place du Marché, en se prolongeant jusqu'au lac par des grands emmarchements et une grève permettront à Vevey Plage de trouver ici une réalité et aux promeneurs des rives une séquence inédite, ur-

baine et lacustre. Cette précieuse présence de l'eau est maintenue sur la place avec les lames d'eau. Elle n'est pas semblable au rapport physique et visuel de celle offerte par le lac, mais la complète. Elle s'inscrit aussi dans l'idée de la trace des anciens cours d'eau descendant jusqu'au lac ainsi que des fossés entourant la ville ancienne et fortifiée. Elle n'est pas un obstacle mais une présence, ludique, reposante, courant sous la frondaison des arbres, apportant fraîcheur lors des périodes chaudes.

Cette strate végétale a été précisée lors du développement du projet. Tout en maintenant la volonté d'offrir une présence végétale forte, intimement liée aux potentialités, aux richesses des usages et du confort possible, la position des arbres a été retravaillée pour garantir les percées visuelles depuis les rues qui mènent à la place. L'axe de la Grenette a également été dégagé et la lecture d'ensemble clarifiée. Cette richesse apportée par la végétation tient son origine dans l'observation du Bois d'Amour situé au nord. Dans ce lieu, le mélange des arbres, du mobilier, de la fontaine crée une situation riche. Et les arbres agissent non pas comme des obstacles visuels au regard de la très belle demeure située en son arrière-plan mais bien plutôt comme un filtre, derrière lequel le bâtiment apparaît. Nulle inquiétude donc que cette situation pourrait bien trouver son équivalent tout autour de la place du Marché, en transportant cette idée de richesse et de générosité associée à la présence des arbres, derrière lesquels les belles architectures qui forment la place émergeraient.





LE VÉGÉTAL

La présence généreuse de la végétation a été discutée au sein du collège d'expert. Nous avons pris le parti de maintenir une intensité végétale tout en réduisant le nombre de sujets et en les repositionnant de manière à garantir des ouvertures sur l'architecture de la place. La Grenette est mise en scène, un cadrage est créé par la végétation depuis le nord jusqu'au lac. De plus, de nouvelles ouvertures sur le vide central sont créées en prolongement des rues périphériques.

Le choix végétal reste inchangé. Deux couronnes d'arbres sont plantées, la première constituée d'arbres de deuxième grandeur – le tilleul (*Tilia cordata*) – 26 sujets en remplacement des abatages réalisés pour la Fête des Vignerons de 1999. La seconde couronne au centre est plantée d'arbres en cépées tels que le saule (*Salix alba*), le Paulownia (*Paulownia tomentosa*) et le peuplier (*Populus nigra*). Comme décrit lors de la première phase, plutôt que d'éviter l'implantation d'une végétation pour laisser place libre



Détail du banc

PALETTE VÉGÉTALE



**Végétation existante**

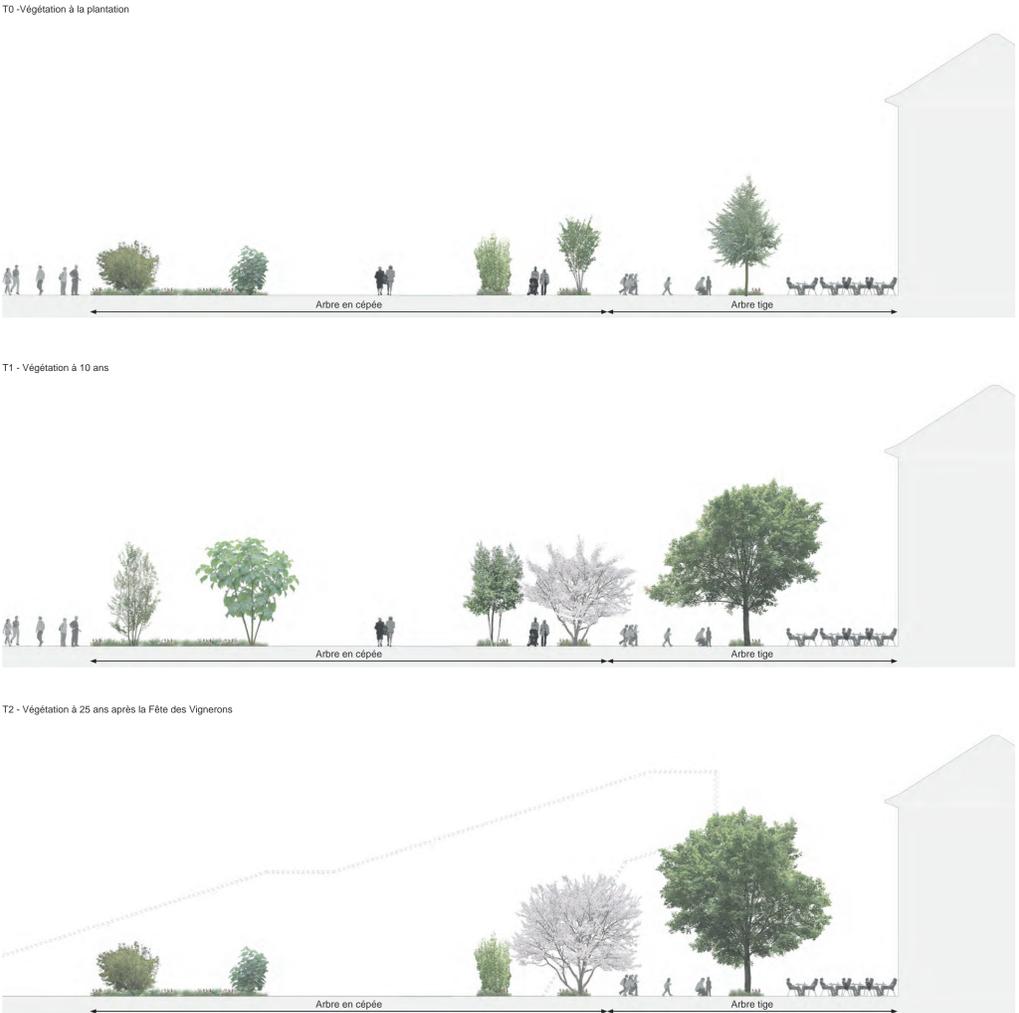
**Couronne périphérique - Tilia cordata**

**Cépée de Saule - Salix alba, Peuplier - Populus nigra**

**Cépée de Cerisier du Japon - Prunus incisa «The Bride»**

**Cépée de Paulownia tomentosa**

ÉVOLUTION DE LA VÉGÉTATION



Plan de détail de la couronne végétale. Ech 1:250



Élévation. A-A' Ech 1:50

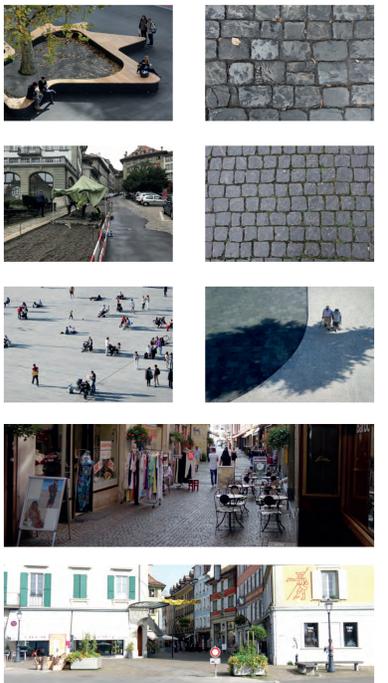




**LE SOL**

La pierre est présente dans l'architecture des bâtiments qui entourent la place. Elle est le matériau premier de l'édification de la ville ancienne. Le sol des rues principales de la vieille ville de Vevey est en pavés de même que les placettes qui animent son centre. Le projet établit un lien fort entre la place du Marché et la ville historique en prolongeant son sol sur toute la couronne de la place. Par symétrie, la vieille ville pourrait faire un usage plus intense et systématique de ce matériau pour compléter et renforcer son réseau d'espaces publics et de rues. La proposition, exprimée également sur le dessin du premier étage, montre un centre historique entièrement pavé et clairement identifiable par son sol.

L'évolution du projet s'est portée sur la matérialité du vide central et du parking. Le rectangle de bitume est supprimé et le pavage s'étend sur l'ensemble de la place, ainsi l'espace est unifié de façade à façade. Le parking est défini par un marquage blanc et les chaussées par une légère différence de niveaux du pavage. Les ancrages des cirques sont réalisés de manière traditionnelle. Des regards en fonte fixent la position de ces points d'ancrage.



Étape 1 / Fondement de la transformation



Étape 2 / Une réduction possible et progressive



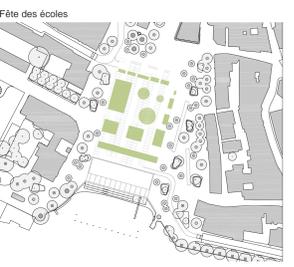
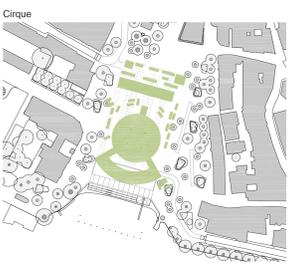
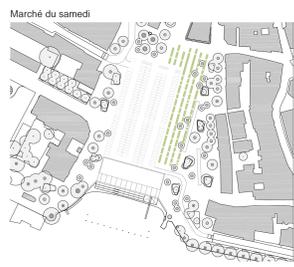
Étape 3 / Une image retrouvée



Un espace dédié aux événements saisonniers / hiver



Un espace dédié aux événements saisonniers / été



Élévation C-C' Ech 1:250



Plan de détail de la Grenette, Ech 1:250



Élévation, B-B' Ech 1:50



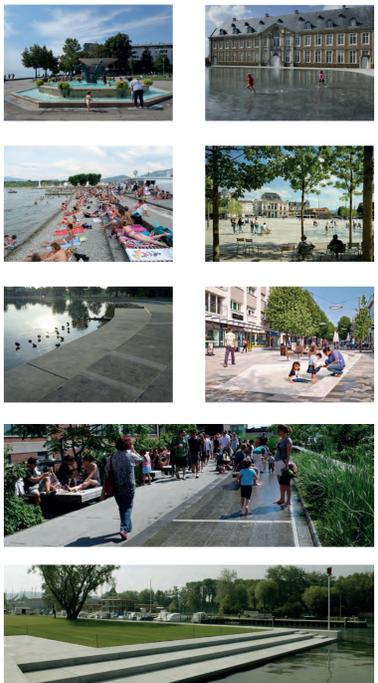


L'EAU

A l'image du premier degré, l'eau reste un élément clé dans l'organisation générale du plan. Les grands emmarchements sont maintenus, offrant une relation directe entre la place et le lac. Les grandes marches permettent de s'asseoir face au lac, et en été Vevey Plage trouve une nouvelle dimension à travers ce dispositif.

La présence de l'eau sur la place, interrogée par le jury, nous a conduit à faire évoluer notre proposition en diminuant le nombre de lames d'eau. Si cette présence peut paraître en contradiction avec celle du lac à proximité, elle nous semble au contraire importante, d'une part dans le rapport qu'elle entretient avec l'histoire du lieu, comme une évocation des anciens ruisseaux, des systèmes de fossés qui laissaient l'eau s'écouler jusqu'au lac et d'autre part, par l'usage qu'elle offre à la place.

Ainsi le projet joue sur cette présence souterraine, non pas littéralement en reprenant le tracé exact de l'ancien cours



Gestion de l'eau



La gestion des eaux pluviales de la place s'inscrit dans la topographie existante qui est maintenue. Des points de récolte sont mis en place le long des chaussées ainsi que le long des façades Est au niveau des terrasses de café. Au centre, une succession d'avaloir ponctuelle sur de longues lignes recueille les eaux ruisselantes de la place. Un caniveau en béton préfabriqué perpendiculaire à la pente recueille les eaux le long de l'espace en gravier au sud de la place. L'ensemble de ces eaux rejoint le réseau de collecteur existant.

Éléments démolis du site



Les principaux éléments démolis sur la place sont en premier lieu le revêtement en enrobé bitumineux, les chaussées et les bordures remplacés par le pavage. Les gradins en béton remplacent le perré en pierre. Le mobilier existant est remplacé par les bancs circulaires en bois.



Gestion de la circulation



Le schéma de circulation comprend deux grandes modifications par rapport à la première phase de projet. La circulation de la rue de Lausanne est déviée au nord du kiosque du Bois d'Amour afin de libérer la place de la présence des véhicules. Deux voies sont réalisées, l'une réservée aux transports publics et l'autre pour les transports individuels et les cars.

Le parking est également réorganisé afin de libérer le côté Est de la place au profit d'un large espace ouvert pouvant accueillir les marchés du lundi et du samedi. Ainsi, l'ensemble des places de stationnement peut être maintenu ces jours-là.

Plan d'éclairage



Entre une installation d'éclairage fonctionnelle d'une part, qui éclaire mais ne révèle rien et n'offre aucune qualité nocturne ni aucun confort visuel aux habitants, usagers et touristes, et d'autre part la construction d'un environnement lumineux urbain cohérent et lisible, dynamique et vivant, attractif et séduisant, révélant la qualité et l'identité originale et particulière du lieu, favorisant l'émergence d'une vie nocturne active et riche d'échanges ou simplement la contemplation de la nuit lacustre, il y a la différence entre le sommaire-suffisant et le supplément d'âme, la création d'une atmosphère, d'un climat nocturne original et singulier.

Plan de détail des gradins du lac. Ech 1:250



Élévation, D-D' Ech 1:50

